



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

infirmiers libéraux

Question écrite n° 39820

Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la programmation du passage au système européen d'équivalences universitaires « LMD » (Licence Master Doctorat) concernant la profession des infirmiers libéraux. Elle souhaiterait, dès lors, connaître la date de mise en oeuvre de ces dispositions.

Texte de la réponse

Une réflexion sur la reconnaissance universitaire du diplôme d'État d'infirmier est actuellement menée par les services en liaison avec le ministère chargé de l'enseignement supérieur, en vue d'étudier les différentes hypothèses d'intégration de la formation d'infirmier, et de façon plus générale des professions paramédicales, dans l'architecture LMD (Licence-Master-Doctorat). Ce dispositif, qui prend en compte la notion de crédits d'heures reconnue au plan européen et non plus d'années de formation post-baccalauréat, permettra aux étudiants en soins infirmiers, d'une part, de bénéficier d'une reconnaissance universitaire au plan européen, d'autre part, pour les professionnels qui le souhaitent, d'envisager une évolution de carrière vers d'autres domaines. Cette réflexion fera l'objet d'une étroite concertation avec les représentants syndicaux de la profession et des étudiants.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39820

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2004, page 3612

Réponse publiée le : 21 septembre 2004, page 7425